



ENTRE 2 RONDES

LE BULLETIN DU SYNDICAT DE LA
SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

No 127 • Décembre 2019

Nous sommes là pour vous... partout au Québec!

Décembre déjà!

La fin d'une année et bientôt le début d'une autre...

Temps de réflexion sur le passé et aussi temps de préparer le futur avec nos projets et nos rêves. Pour citer un dicton célèbre :

Le passé : une leçon.

Le présent : un cadeau.

Le futur : une motivation.

Tous les membres du Conseil et les employés des bureaux de Gatineau, de Québec et de Montréal et de toute notre structure syndicale s'unissent pour vous souhaiter une année remplie de bonheur et de projets, de nouveaux défis à relever et surtout la santé pour pouvoir en profiter.



Joyeux temps de festivités
À TOUS!



Mot du président

Page 2

Dates des assemblées générales

Page 3

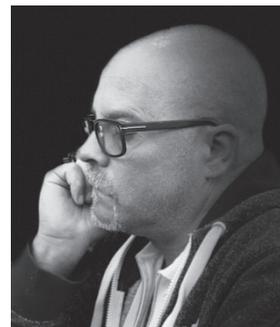
Votre horoscope syndical

Page 3

Vos finances

Page 7

Le président ne décolère pas...



IL EST GRANDEMENT TEMPS QUE LE DÉCRET SOIT SIGNÉ ! On a travaillé fort pour ça, c'est notre argent, on a signé la nouvelle convention avec les agences faisant partie de l'A.P.A.S depuis belle lurette et la CAQ n'a toujours pas encore signé le fameux Décret!! Mettez de la pression de votre côté : il est encore temps pour écrire au bureau du ministre Boulet et au député de votre région comme on vous suggérait dans le dernier journal!

Votre syndicat va continuer à accumuler les représentations, à mettre



de la pression et mettre en place des solutions pour ne plus jamais avoir à faire face à une telle perte de

temps lorsqu'aura lieu la future négociation.

Nous souhaitons de tout cœur que le Décret aura été signé d'ici à ce que vous receviez ce journal de décembre. Restons solidaires malgré les embûches !

Patrick Pellerin
Président
Section locale 8922

Le mot du permanent...

C'est le 23 octobre dernier que le président M. Patrick Pellerin et notre représentant syndical et membre du Conseil d'administration au BSP, M. Sylvain-Rock Plante recevaient M. Claude Paul-Hus, le directeur général du Bureau de la sécurité privée du Québec (BSP) à nos bureaux de la section locale 8922.



Une discussion cordiale et surtout constructive en fût le résultat. M. Pellerin a eu la chance de transmettre toutes les interrogations recueillies auprès de plusieurs membres lors de ses rencontres à travers le Québec, surtout à savoir la réelle mission du BSP en relation au gardiennage, des inspections, des frais de permis et de la formation, pour ne mentionner que ceux-là, et M. Sylvain-Rock Plante renchérissait au sujet des permis temporaires et de la pénurie de main-d'œuvre.

Le principal intéressé a semblé très satisfait de notre rencontre et même sensible à nos préoccupations.

M. Pellerin a conclu la rencontre en profitant de l'occasion pour transmettre une invitation auprès de M. afin de participer au prochain Congrès des agents de sécurité du 8922 prévu en 2020, afin de faire interaction avec les membres de notre section locale pour définir et clarifier certains aspects du BSP et comment nous pouvons conjuguer nos efforts pour améliorer notre impact dans l'industrie de la sécurité. Nous vous tiendrons au courant.

Sylvain-Rock Plante
Permanent
Syndicat des Métallos



Assemblées générales – Décembre 2019

QUÉBEC :

2 déc. 2019 ----- 19h
3 déc. 2019 ----- 9h

Immeuble FTQ

5000, boul. des Gradins, suite
300, Québec (Qc) G2J 1N3
(Salle du Syndicat)

SHERBROOKE :

3 déc. 2019 ----- 19h
4 déc. 2019 ----- 9h

Hôtel Delta

2685 Rue King Ouest,
Sherbrooke (Qc) J1L 1C1
(Salle Rivière Magog)

MONTRÉAL :

4 déc. 2019 ----- 19h
5 déc. 2019 ----- 9h

Auberge Royal Versailles

7200, rue Sherbrooke Est
Montréal (Qc) H1N 1E7
(Salle à confirmer à l'entrée)

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| 1) Ouverture de l'assemblée | 5) Lecture de la correspondance | 10) Rapport du Permanent |
| 2) Lecture de l'ordre du jour | 6) Rapport financier | 11) Rapport du Président |
| 3) Appel des officiers | 7) Rapport des Syndics | 12) Varia |
| 4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée | 8) Rapport du Comité de griefs | 13) Ajournement |
| | 9) Rapport du Comité de SST | |

N.B. Votre carte de membre est obligatoire pour assister aux assemblées générales.

Notre milieu de travail

Prenez-vous de la drogue dans votre milieu de travail ? Bien sûr que non! Pourtant il existe une drogue qui semble inoffensive, voire vitale, et pourtant très dangereuse...son nom ? L'utilisation du cellulaire !! Comme agent de sécurité, on vous dit souvent que vous êtes les yeux et les oreilles pour ce qui concerne la sécurité sur votre site de travail, donc, à plus forte raison, NE PAS apporter son cellulaire sur le lieu de travail. Tellement de travailleurs se font prendre et reçoivent des sanctions (mesures disciplinaires) dans leur dossier. Aucune excuse ne sera jugée valable par les employeurs même pour des proches avec des problèmes de santé : si c'est le cas, avisez votre officier ou votre directeur/trice de compte ou directement la répartition pour qu'on les avise : de vous contacter. Ce simple conseil pourrait empêcher d'être retiré d'un site ou pire situation encore.

Parfois l'employeur vous dit de prendre votre cellulaire pour communiquer avec eux : vous pouvez leur rappeler que la convention prévoit que c'est à l'employeur à fournir un moyen de communication et non pas à vous.

VOTRE HOROSCOPE SYNDICAL

SAGITTAIRE

On tente de vous faire croire que le temps supplémentaire est obligatoire pour un agent de sécurité ? Ou encore que c'est la personne qui a le moins d'ancienneté de site qui doit le faire ? Sachez que ces deux affirmations sont fausses. Lisez votre convention : c'est très clair dans l'article 13.01.

CAPRICORNE

Vous êtes agent de sécurité et on vous dit que vous n'avez pas droit à une pause-repas après 5 heures de travail? C'est pourtant ce que votre convention dit clairement dans l'article 13.04. Certaines conditions s'appliquent : pour connaître tous les détails, appelez-nous ! Mais, si on vous donne une pause de plus que ce qui est conventionné, bien profitez bien de votre pause en vous disant que c'est pas tout le monde qui a cette chance.

VERSEAU

On vous a dit que recevoir votre talon de paie par la poste ça n'existe plus ? Faux ! Vous pouvez le demander, par écrit, à votre employeur si c'est la manière que vous préférez.

COIN CNESST

Infos importantes au sujet des Équipements de protection individuel (É.P.I.)

Depuis quelque temps on entend parler d'équipement de protection individuel.

Plusieurs travailleurs me demandent si c'est à eux de payer une partie du montant pour se procurer leurs bottes de sécurité.

Voici ce que la Loi dit :

51. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. Il doit notamment:

11° fournir gratuitement au travailleur tous les moyens et équipements de protection individuels choisis par le Comité de santé et de sécurité conformément au paragraphe 4° de l'article 78 ou, le cas échéant, les moyens et équipements de protection individuels ou collectifs déterminés par règlement et s'assurer que le travailleur, à l'occasion de son travail, utilise ces moyens et ces équipements.

La même obligation est reprise à l'article 338 du règlement, qui se lit comme suit :

338. L'employeur doit fournir gratuitement au travailleur les moyens et les équipements de protection individuels ou collectifs.

Donc, votre employeur doit vous fournir gratuitement des bottes de sécurité là où cela est exigé pour le travail et où il y a un risque potentiel. Quelques exemples : les chantiers de construction, les entrepôts de

manutention, les usines, etc. Il ne suffit pas que l'employeur fournisse la protection, il faut que le travailleur l'utilise !

S'il y a un panneau indiquant que le port d'équipement de protection individuel est obligatoire, **VOUS DEVEZ PORTER CETTE PROTECTION.**

Donnez votre grandeur à votre employeur et ce dernier doit vous fournir les bottes sans que vous déboursiez de l'argent de votre poche.

P.S. : n'oubliez pas de compléter le formulaire de déclaration de risque disponible sur notre site internet si vous pensez qu'il y a un risque pour votre santé et votre sécurité au travail. Votre santé, c'est **PRIORITAIRE !**

Voici l'adresse du site internet où trouver le formulaire www.uasq8922.org et n'oubliez pas de m'en faire parvenir aussi une copie.

Merci et, bonne protection !

Guy Doré
Vice-Président
Métallos local 8922
Responsable santé sécurité au travail
Adresse Courriel; gdore@uasq8922.org

Santé sécurité au travail
Déclaration de risques

Nom de l'agent; _____
Nom de l'employeur; _____
Nom du contrat; _____
Nom du chef de poste; _____
Adresse du contrat; _____
Date de la constatation du risque; _____
S.V.P. Bien vouloir définir le lieu exacte où se trouve le risque; _____
A quel fréquence ce produit-il; _____
Avez-vous déclaré ce risque à _____
A qui et comment; _____
(Vous pouvez joindre un courriel ou toute autre mesure)

Quelle serait votre suggestion pour éviter ce risque; _____
plusieurs à être exposé à ce ou ces risque (s) _____
risque est-il présent depuis longtemps; _____
Si vous voulez ajoutez d'autre point à votre déclaration de risque vous pouvez l'inscrire ici; _____
Date _____

Merci de penser à votre santé et sécurité et celle des autres.
Adresse courriel; sss@uasq8922.org

Si vous voulez que ça change, voici la bonne façon de faire !

Délais pour déposer un grief

Selon l'article 8.02 de la convention collective, vous avez un MAXIMUM de 25 jours pour soumettre un grief. Ce délai débute à la date de votre connaissance des faits, généralement l'employeur vous poste une lettre d'Avis disciplinaire, le délai commence donc au moment où vous recevez ladite lettre. Si vous n'êtes pas en accord avec une Mesure de l'employeur, vous avez un maximum de 25 jours pour que le grief soit produit, donc contactez votre syndicat le plus tôt possible afin de pouvoir s'occuper de vous expliquer la démarche et d'ouvrir un dossier (une enquête) en vue d'un dépôt de grief. La personne que vous rejoindrez au Syndicat aura besoin de votre version des faits, alors préparez quelques notes, ça pourra aider.

25
JOURS
max

- N'ATTENDEZ PAS !
- NE LAISSEZ PAS VOTRE EMPLOYEUR VOUS PROMETTRE VERBALEMENT DES CHOSES, ÇA PREND DES ÉCRITS : PROTÉGEZ VOS DROITS DANS LES DÉLAIS !

**C'EST VOTRE CHOIX !
PENSEZ-Y**

VOTRE SANTÉ C'EST PRIORITÉ # 1

Vous connaissez l'expression « Aide-toi et le ciel t'aidera » ? Vous pouvez l'appliquer à une situation au travail... « Aide-toi et le syndicat t'aidera » ...La première aide qu'on se doit à soi-même est de s'informer de nos droits et privilèges et donc, qui de mieux placé que vos délégués que vous payez de vos cotisations pour vous écouter et vous donner des informations, conseils, support etc... Quand vous serez mieux informé, vous serez plus éclairé pour prendre VOTRE décision sans intimidation et aussi sans approximation. Votre décision... pas celle du patron, du client, d'un collègue qui « pense que c'est comme ça... » ou, pire, de quelqu'un qui n'est même pas dans le domaine !

Alors, agents de sécurité, signaleurs routiers, installateurs, chauffeurs, marcheurs etc... TOUT MEMBRE DE LA SECTION LOCALE 8922 a le privilège de nous contacter. L'avantage est double puisque c'est par les gens qui sont sur le terrain, dans leur milieu de travail que nous apprenons certaines problématiques qui peuvent exister depuis longtemps vu que personne ne nous a mis au courant pour que nous puissions intervenir. BRISEZ L'OMERTA !!

Vous vous sentez **dépassé**
par les événements ?

Vous êtes **préoccupé** par un ou
plusieurs aspects de votre vie et/ou
celle de votre famille ?

Vous avez **besoin d'un recul**
afin d'y voir plus clair ?

Vous ressentez le désir d'être
guidé dans une décision importante
à prendre ?

Que ce soit pour une simple préoccupation ou encore une problématique vécue depuis longtemps, votre programme d'aide aux employés (PAE), à la fois **accessible, rapide, confidentiel et gratuit**, est SANS AUCUN DOUTE, une option de choix à considérer.

Vous vivez des difficultés ?

Personnelles | Dépression, anxiété, stress, estime de soi, dépendances...

De couple | Communication, insatisfaction, infidélité, sexualité, séparation/divorce, violence conjugale...

Familiales | Famille reconstituée, relation parents/enfants et adolescents, problèmes scolaires...

Au travail | Conflit entre collègues, gestion de tâches, épuisement professionnel, harcèlement...

Financières & légales | endettement, faillite, divorce, garde légale, poursuite...

**TOUS LES MEMBRES ET LEUR FAMILLE
ONT DROIT AU :**

**PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS
6 RENCONTRES / ANNÉE PAE
1^{ER} AVRIL AU 31 MARS**

**1.800.525.0997
consultantsbch.com**

**RAPIDE - CONFIDENTIEL
PAYÉ À 100% PAR LE SYNDICAT**

L'OPTION
humaine
**À VOS
PRÉOCCUPATIONS**

DES NOUVELLES de différents secteurs de notre grande section locale

SIGNALEURS

Le Comité de négociation pour les Signaleurs sera en place dès le printemps, nous en reparlerons au prochain journal. Alors que les conditions routières deviennent de plus en plus surprenantes et dangereuses durant la saison froide, pensez à vos collègues signaleurs et signaleuses sur les routes et....ralentissez. Donnez l'exemple autour de vous.



POMPIERS

Les Comités de négociations pour nouvelle convention collective des pompiers de Garda pour les usines RTA – Arvida, Laterrière et Grande Baie sont toujours en cours. Nous vous tiendrons au courant des développements.



AGENTS DE CONTRÔLE – Aéroport de Québec et chantier de construction de l'aéroport de Québec.

Un Comité de négociation a été récemment mis en place pour améliorer les conditions de travail de ces agents de contrôle. C'est donc à suivre dans les prochaines publications....

Recrutement... ÇA AVANCE !

Nos recruteurs travaillent sans relâche à tenter d'améliorer les conditions de travail grâce au principe de la syndicalisation. Présentement, plusieurs établissements de la S.Q.D.C. sont syndiqués ou en attente d'accréditation.

S.Q.D.C. syndiquées	S.Q.D.C. en attente d'accréditation
* 172 Montée Masson, Mascouche	* 102 Valmont, St-Jérôme
* 884 Principale, Granby	* 10 Place Bourget, Joliette
	* 174 boul. St-Luc, St-Jean-sur-le-Richelieu

Un appel à toutes et à tous nos membres dans les régions !

Lorsque vous voyez dans votre région une nouvelle succursale S.Q.D.C. qui vient d'ouvrir ou qui ouvrira bientôt, ne vous fiez pas que votre section locale est au courant de tout parce que trop souvent l'information ne nous parvient pas. Alors, avisez-nous pour qu'on puisse savoir où on peut rejoindre ces gens dans le but de recruter davantage de membres et être plus forts ensemble pour les protéger et leur donner des services dans ce tout nouveau milieu de travail. Vous n'avez pas à porter le fardeau du recrutement : SIMPLEMENT DIRE À L'AGENT.E de nous contacter, surtout dans les régions de St-Georges-de-Beauce et d'Alma. Vous, vous êtes sur le terrain et, comme toujours, nous avons besoin de vous !

Grands mercis de la part de Guy Coulombe et Nicole Paradis, vos recruteurs.

Des nouvelles du Comité de la condition féminine

La réunion s'est tenue le 27 septembre 2019. Nous avons discuté de la préparation pour notre dîner de l'assemblée annuelle qui aura lieu dès 11 heures le mercredi 20 novembre, juste avant le début de l'assemblée. Nous remercions la Direction de son aide dans l'organisation de la rencontre. Il y a eu discussion aussi de 2 résolutions à être envoyées pour l'assemblée annuelle et pour le Congrès FTQ. Mme Danielle Smith, dont la Section locale 9554 est sous juridiction fédérale, nous fait part des problèmes vécus pour les travailleuses enceintes sans retrait préventif.

En 2020, il y aura une Marche dont la devise sera NOUS RÉSISTONS POUR VIVRE ET MARCHONS POUR TRANSFORMER. La date exacte n'a pas encore été déterminée, nous vous tiendrons au courant.

Votre Comité.

ERRATUM :

Le montant du moitié-moitié de la dernière parution était erroné : c'était 1180 \$.

Vous voulez épargner pour votre retraite ?

Voici un excellent moyen qui fait ses preuves depuis longtemps !

LE FONDS DE SOLIDARITÉ

Un REER (régime enregistré d'épargne retraite) qui vous permet d'épargner durant votre vie active au travail en vue d'augmenter vos revenus quand vous serez à la retraite.

L'Épargne, c'est important. Avec le Fonds de solidarité FTQ, vos rendements seront parmi les meilleurs au Québec, alors pourquoi vous éparpiller dans différents Fonds quand celui-ci est si payant ? Poser la question, c'est y répondre par 4 mots : FONDS de solidarité FTQ.



FONDS
de solidarité FTQ

**VOTRE ÉPARGNE
REER DU FONDS**

**+
=
+**

**D'ÉCONOMIES
D'IMPÔT !!**

En choisissant le REER du Fonds de Solidarité, vous profitez d'avantages fiscaux qui peuvent vous faire économiser jusqu'à 78 % du montant investi !

Le REER du Fonds vous donne droit à deux crédits d'impôt qui réduisent votre impôt à payer de 30 %, soit 15 % au niveau provincial et 15 % au niveau fédéral.

Le montant maximal admissible à ces crédits d'impôts est de 5 000 \$ par année, ce qui représente des économies d'impôts de 1 500 \$ (750 \$ au niveau provincial et 750 \$ au niveau fédéral).

Une offre à considérer !

SAVIEZ VOUS QUE ...

Vous pouvez mettre quelques dollars par semaine de côté pour économiser pour vos vieux jours et pour pas beaucoup! 5 \$ par semaine, prélevés régulièrement, directement sur vos paies, et en plus, cela vous donne un remboursement d'impôt de 35% en ce moment.

Faites vite et communiquez avec nous. Nous sommes les R L pour le Fonds de Solidarité FTQ.

Pour des informations contactez :

Patrick Pellerin
Bureau de Montréal
1.800.361.2914
514 919-8922

EXEMPLE* DE RETENUE SUR LE SALAIRE

Contribution par paie	Réduction approximative de la paie nette	Économie d'impôt estimée	Somme totale investie par année
10 \$	3.20 \$	6,80 \$	260 \$



* Exemple basé sur un taux marginal d'imposition de 38%, pour une personne recevant 26 paies par année.

**Le Fonds de solidarité FTQ...
ça vaut tellement la peine
et c'est FACILE d'économiser !**

NOTICE NÉCROLOGIQUE IN MEMORIAM



Nos plus sincères
condoléances aux parents
et aux ami(e)s des
familles éprouvées.

NOM	PRÉNOM	ÂGE	DÉCÈS	COMPAGNIE
Deschâtelets	Josée	57	03.09.2019	Garda
Diane	Moussa	47	11.10.2019	Commissionnaires
Grenier	Viateur	69	10.10.2019	Garda
Laroche	Yvon	64	07.08.2019	Garda
Lucic	Valentin	63	05.05.2018	Garda
Ocloo	Yawovi A.	60	24.07.2019	Garda

Enfin un courtier d'assurances qui vous éclaire !

Programme d'assurances automobile et habitation de groupe... Et bien plus !



Fini l'insécurité !
Escomptes exclusifs
pour les agents de sécurité
et leur famille.*

*Syndicat des métallos - section locale 8922



Super prix ! Service exceptionnel ! • Facilités de paiement ! (sans frais ni intérêts) Appelez-nous pour obtenir une soumission ! Comparez et économisez ! 1-888-522-2661



VOICI UNE PARTIE DES SERVICES OFFERTS. QUI CONTACTER ?

DÉLÉGUÉS DE GRIEF

Vincent Boily
Cell. : 514 771-8922
vboily@uasq8922.org

Luc Boisvert
Cell. : 819 244-6989
lboisvert@uasq8922.org

Denis Fafard
Cell. : 514 718-8922
dfafard@uasq8922.org

Corina Jumuga
Cell. : 514 984-8922
cjumuga@uasq8922.org

Nancy Larche
Cell. : 514 709-8922
nlarche@uasq8922.org

Johanne Richard
Cell. : 819 661-6292
jrichard@uasq8922.org

REPRÉSENTANT SST

Guy Doré
Vp région de Québec
418 622-8044, p. 322
1 800 361-2914
Cell. : 418 576-2778
Télec. : 418 622-8091
gdore@uasq8922.org
sst@uasq8922.org

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Abitibi
Christine Dessureault
Cell. : 819 218-4183
cdessureault@uasq8922.org

Bas St Laurent • Gaspésie
Cell. : 1 800 361-2914

Côte-Nord
Michèle Verreault
Cell. : 418 293-7226
mverreault@uasq8922.org

Gatineau
Johanne Richard
Cell. : 819 661-6292
jrichard@uasq8922.org

Laurentides • Lanaudière
Johanne Bourcier
Cell. : 450 758-5729
jbourcier@uasq8922.org

Mauricie • Sherbrooke
Centre-du-Québec
Christian Fontaine
Cell. : 819 266-8922
cfontaine@uasq8922.org

Montréal Est • Laval
Rénald Presseault
Cell. : 514 894-8922
rpresseault@uasq8922.org

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Montréal Ouest • Rive-Sud
Marc Lacasse
Cell. : 514 707-8922
mlacasse@uasq8922.org

Québec
Daniel Desjardins
Cell. : 418 509-3939
ddesjardins@uasq8922.org

Saguenay • Lac St-Jean
Alain Tremblay
Cell. : 418 944-8922
atremblay@uasq8922.org

DÉLÉGUÉS, SIGNALISATION ROUTIÈRE

Secteur de Québec
Bernard Poitras
Cell. : 581-309-8922
bpoitras@uasq8922.org

Secteur Montréal
John Bélanger
Cell. : 514 977-9980
jbelanger@uasq8922.org

RECRUTEMENT

Guy Coulombe
Cell. : 514 702-8922
gcoulombe@uasq8922.org

Nicole Paradis
Cell. : 514 978-8922
nparadis@uasq8922.org

DÉLÉGUÉS SOCIAUX

Bas Saint-Laurent
Gaspésie
Denis Joncas
Cell. : 418 714-2622

Côte-Nord
Michèle Verreault
Cell. : 418 293-7226

Québec
Florence Bédard
Cell. : 418 569-1907

Montréal (bureau administratif)

Tél. : 514 522-8922
1 800 361-2914
Télec. : 514 522-5220
Courriel : 8922m@uasq8922.org
Adresse : 4115, rue Ontario Est,
bur. 310, Montréal
QC H1V 1J7
Lundi au vendredi
De 7h30 à 12h et de 13h à 16h30

Québec (bureau de services)

Tél. : 418 622-8044
1 800 463-2632
Adresse : 5000 boul. des Gradins
bur. 300, Québec
QC G2J 1N3
Lundi au vendredi
De 7h30 à 12h et de 13h à 16h30

ATTENTION : Pour le bureau de Québec, ne vous présentez pas directement au bureau sans d'abord avoir pris rendez-vous avec votre délégué régional, M. Daniel Desjardins.

Gatineau (bureau de services)

Tél. : 819 772-4246 •
1 866 894-9160
Télec. : 819 772-9456
Courriel : jrichard@uasq8922.org
Adresse : 259 boul. St-Joseph, bur.301
bur. 302, Gatineau
QC J8Y 6T1
Lundi et mardi de 8h à 12h
Mercredi et jeudi de 13h à 16h30

Info Assurances (tout le Québec)

Tél. : 514 523-2060
1 800-361-2914
Télec. : 514 940-1219
Lundi au vendredi
De 8h30 à 12h et de 13h à 16h

ENTRE 2 RONDES

est publié par le Comité d'information du syndicat et expédié à tous les membres syndiqués de la Section locale 8922, située au 4115, rue Ontario Est, bureau 310, Montréal (Québec) H1V 1J7.

Tirage : 14 000 exemplaires
Dépôt à la Bibliothèque du Québec
Numéro 127 décembre 2019
Poste-Publication no 4102000



Membres du Comité :

Guy Doré, Marc Lacasse, Patrick Pellerin.

Note : Dans le texte le masculin est utilisé dans le seul but d'en faciliter la lecture.

NOUS AIMERIONS AVOIR DES NOUVELLES DE VOUS!

Faites-nous parvenir vos faits cocasses, des histoires ou des faits vécus au Comité du journal. Nous vous invitons à utiliser notre adresse courriel pour ce que vous désirez partager. Merci de participer à la réalisation de votre journal syndical! journal8922@uasq8922.org Visitez notre site web! www.uasq8922.org !